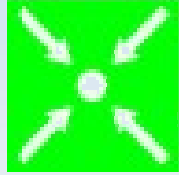


# Exercices d'évacuation



- D'après l'article 52 du RGPT, il faut organiser des exercices d'avertissement, d'alarme et d'évacuation une fois par an. Mais comment dois-je m'y prendre ? Dois-je immédiatement demander de l'aide aux pompiers ? Tout le monde doit participer ?
- Organiser un exercice d'évacuation sans préparation convenable, cela n'a aucun sens. Voilà pourquoi de nombreuses entreprises s'adressent à Somati depuis des années pour les aider à l'occasion de tels exercices. En effet, organiser un tel exercice sans préparation, cela n'a aucun sens. Au fil des années, Somati a acquis une expérience solide dans l'organisation de tels exercices et son approche est donc très structurée. Bien entendu, l'encadrement dépend en grande mesure de la situation existante et des moyens déjà présents comme les plans et procédures d'évacuation, la signalisation, ... Un audit restreint révèle les lacunes éventuelles, et ainsi vous ne commencerez jamais un exercice sans préparation. Si vous le souhaitez, Somati peut vous assister de A à Z, allant de l'installation de la signalisation et l'établissement de plans d'évacuation à la rédaction de procédures et la formation de votre personnel. Ainsi, vous n'avez absolument pas à craindre un échec lors de vos exercices d'évacuation.





**PROTECTING TODAY'S FUTURE**

**Somati Services nv** – Industrielaan 19 – BE-9320 Erembodegem (Aalst) – tel +32 (0)53 85 22 22 – fax +32 (0)53 85 22 21 – [www.somati.com](http://www.somati.com) – [info@somati.be](mailto:info@somati.be)

N.B.: Wij maken alle voorbehoud voor eventuele wijzigingen ingevolge technische verbeteringen die steeds kunnen voorkomen.

En fonction des améliorations techniques éventuelles, nous nous réservons le droit d'apporter les modifications requises ou imposées.

We reserve the right to make changes in accordance with any technical improvements introduced.